

**SECTION 1 – Identification du produit et de la compagnie****Nom du produit:** Sable naturel**Autre moyen d'identification:** Sable, Agrégat, Sable manufacturé**Usage recommandé:** Sablage au jet, média de filtration et autres usages en tant qu'agrégat**Restrictions d'utilisations:** Non disponible**Fournisseur:**

Bellemare Abrasifs et Minéraux

8750 Boul. Industriel

Trois-Rivières (Québec)

Canada G9A 5E1

Téléphone: 1 866-885-4366 Fax: 819-376-2628

Téléphone d'urgence: 819-609-9900

**SECTION 2 – Identification des dangers****Risques associés à la santé:**

Cancérogénicité - Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles spécifiques, exposition répétée - Catégorie 2

Corrosion/irritation de la peau - Catégorie 2

Dommages/irritation des yeux - Catégorie 2A

**Indicateur:****Danger****Déclaration de danger:** Peut causer le cancer (Inhalation). Provoque des dommages aux organes (poumons, système respiratoire) par une exposition prolongée ou répétée (inhalation). Peut causer l'irritation de la peau et des yeux.**Conseil de prudence:****Prévention**

Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions n'aient été lues et comprises. Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage. Se laver soigneusement après manipulation.

**Réponse**

Si exposé ou préoccupé obtenir un avis médical.

**Disposition**

Disposer du contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Information supplémentaire:**

La silice cristalline respirable (RCS) peut provoquer un cancer. Le sable naturel est un minéral naturel complexe qui contient des quantités variables de quartz (silice cristalline). Le sable naturel peut être soumis à diverses forces naturelles ou mécaniques qui produisent de petites particules (poussières) qui peuvent contenir de la silice cristalline respirable (particules de moins de 10 micromètres de diamètre aérodynamique). L'inhalation répétée de silice cristalline respirable (quartz) peut provoquer un cancer du poulmon selon le CIRC, le NTP; ACGIH déclare que c'est une cause présumée de cancer. D'autres formes de RCS (par exemple, tridymite et cristobalite) peuvent également être présentes ou formées dans certains procédés industriels.

### SECTION 3 - Composition / information sur les composants

Ingrédients	Numéro CAS	%
SiO <sub>2</sub>	7631-86-9	60-100
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	1344-28-1	10-30
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	1309-37-1	1-5
MgO	1309-48-4	0,5-1,5
CaO	1305-78-8	1-5
Na <sub>2</sub> O	1313-59-3	1-5
K <sub>2</sub> O	12136-45-7	1-5
TiO <sub>2</sub>	13463-67-7	0,1-1
Quartz (Silice cristalline)	14808-60-7	37,0

### SECTION 4 - Premiers soins

**Inhalation:** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux si nécessaire.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau claire pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact. Au besoin, soulever les paupières pour assurer un rinçage à fond. Ne pas tenter de retirer le matériel des yeux sauf en rinçant. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver la peau à l'eau savonneuse. Couvrir la peau irritée avec un émollient. Consulter un médecin, si nécessaire.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent, obtenir un avis médical immédiatement

**Effets aigus sur la santé:** Légèrement dangereux en cas de contact cutané (irritant), de contact avec les yeux (irritant), d'ingestion ou d'inhalation.

**Effets chroniques potentiels sur la santé:** Effets cancérogènes : Classé 1 (prouvé pour l'être humain) par le CIRC. Classé A2 (soupçonné pour l'être humain) par l'ACGIH. La substance peut être toxique pour les poumons et les voies respiratoires supérieures. L'exposition répétée ou prolongée à la substance peut produire des lésions à des organes cibles.

### SECTION 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

**Inflammabilité:** Ce produit est ininflammable et non explosif.

**Moyens d'extinction:** Si le produit est impliqué dans un incendie, utiliser n'importe quel média d'extinction convenant aux matières environnantes.

**Équipement de lutte contre l'incendie / Instructions:** Porter un équipement de protection complet de lutte contre les incendies y compris un appareil de protection respiratoire autonome (ARA). Conserver les emballages fermés.

**Dangers particuliers résultant de la substance chimique:** Aucun

### SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

**Mesures de protection individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:** Les personnes impliquées dans les processus de nettoyage devraient tout d'abord observer les précautions (le cas échéant) identifiées dans la Section 8 de la présente fiche. De la poussière peut être générée là où du matériel a été déversé et ainsi surexposer le personnel de nettoyage à de la poussière contenant de la silice cristalline.

**Précautions environnementales:** Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. S'assurer que le produit ne soit pas présent à un niveau de concentration supérieur au TLV. Vérifier le TLV sur la fiche signalétique et avec les autorités locales.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Utiliser les outils appropriés pour ramasser le matériel déversé et le mettre dans un contenant approprié pour la disposition. Finir le nettoyage en répandant de l'eau sur la surface contaminée et disposer du produit conformément aux exigences des autorités locales et régionales. Ne pas balayer le matériel sec afin d'éviter la dispersion de poussière.

## SECTION 7 – Manutention et stockage

**Précautions de manipulation:** Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et un système de collecte de la poussière. Garder les concentrations de poussière inférieures à la limite d'exposition autorisée. Ne comptez pas sur votre vue pour déterminer s'il y a de la poussière dans l'air. La poussière de silice cristalline respirable peut être dans l'air sans un nuage de poussière visible. Ne laissez pas la poussière s'accumuler sur les murs, les planchers, les seuils, les rebords, les machines ou l'équipement. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection pour se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène au travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

**Stockage:** Conserver les sacs fermés et à l'écart des produits incompatibles tels que les agents oxydants, les alkalis. Maintenir le produit au sec. Éviter la formation de poussière. Éviter les bris de sacs ou les déversements de matières en vrac.

## SECTION 8 – Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

**Directives d'exposition:** L'exposition à ce produit peut être couverte par la limite de poussière inerte ou nuisible de l'OSHA 15mg/m<sup>3</sup> pour les poussières totales et 5 mg/m<sup>3</sup> pour la portion inhalable. ACGIHTLV: 10mg/m<sup>3</sup> pour les poussières totales et 5 mg/m<sup>3</sup> pour la portion inhalable. Exposition TWA: 0,05 (mg/m<sup>3</sup>) d'ACGIH (TLV) [États-Unis] Respirable [Quartz ou Silice Cristalline] TWA: 0,05 (mg / m<sup>3</sup>) de NIOSH Respirable. [Quartz ou silice cristalline]. Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition acceptables. Les niveaux de poussière et quartz respirable doivent être surveillés régulièrement.

**Contrôles d'ingénierie:** Les activités qui génèrent de la poussière nécessitent l'utilisation d'un système de ventilation générale, d'un système d'échappement local et/ou de méthodes de suppression humide pour maintenir les expositions inférieures aux limites d'exposition admissibles. Une station de lavage des yeux doit être accessible directement.

**Vêtements/équipement de protection:** Des lunettes de sécurité avec des protections latérales doivent être utilisées comme protection minimale. Des lunettes anti-poussière doivent être utilisées lorsque des conditions poussiéreuses excessives (visibles) sont présentes ou sont anticipées. Pour les niveaux de quartz respirables qui dépassent ou sont susceptibles de dépasser la limite d'exposition, un respirateur anti-poussière approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à filtre doit être porté. Si les niveaux de quartz respirable dépassent ou sont susceptibles de dépasser 8 h-TWA de 5 mg / m<sup>3</sup>, une pression positive approuvée par le NIOSH, un respirateur complet ou équivalent est nécessaire. L'utilisation des respirateurs doit être conforme aux normes MSHA ou OSHA applicables, qui incluent des dispositions pour un programme de formation des utilisateurs, une réparation et un nettoyage du respirateur, des tests de compatibilité respiratoire et d'autres exigences. Utilisez des gants pour protéger les mains de l'abrasion. Pour le quartz respirable dans les conditions poussiéreuses, porter une chemise à manches longues et des pantalons longs. Laver la peau exposée à la poussière avec de l'eau et du savon avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Laver les vêtements de travail après chaque utilisation.

## SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

**Apparence:** Particules semi-angulaires brun clair à beige

**Odeur:** Sans odeur

**PH:** Ne s'applique pas

**Inflammabilité:** Non combustible

**Tension de vapeur:** Ne s'applique pas

**Densité de vapeur (Air = 1):** Non disponible

**Point d'ébullition:** 2230°C

**Point de fusion:** 1710°C

**Point d'éclair:** Non combustible

**Densité relative (H<sub>2</sub>O = 1):** 1,8 à 2,5+ (selon la composition minérale)

**Taux d'évaporation (Acétate de butyle=1) :** Ne s'applique pas

**Solubilité dans l'eau:** Insoluble

**Température d'auto-inflammation:** Ne s'applique pas

## SECTION 10 - Stabilité et réactivité

**Stabilité:** Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Aucune connue

**Matières incompatibles:** Incompatible avec des agents oxydants tels que le fluor, le trifluorure de chlore, le trioxyde de manganèse, le difluorure d'oxygène. Lorsqu'il est exposé à de hautes températures, la structure cristalline du quartz peut changer pour former de la tridymite (au-dessus de 870°C) ou de la cristobalite (au-dessus de 1470°C). Soluble dans l'acide fluorhydrique en plus de produire un gaz corrosif - le tétrafluorure de silicium. Le quartz est attaqué par des alcalis forts et de l'acide fluorhydrique.

**Produits de décomposition dangereux:** Inconnu et non suspecté.

## SECTION 11 - Données toxicologiques

**Inhalation:** Les poussières peuvent irriter le nez, la gorge, les muqueuses et les voies respiratoires. De la toux, des éternuements, des douleurs thoraciques, de l'essoufflement, de l'inflammation des muqueuses et de la fièvre peuvent survenir après des expositions dépassant les limites d'exposition appropriées.

**Contact avec les yeux:** Les particules de poussière peuvent érafler l'œil provoquant le larmolement, une rougeur, une sensation de brûlure ou un gonflement des yeux avec une vision floue. Une conjonctivite peut se produire.

**Contact avec la peau:** Le contact direct peut causer une irritation par abrasion mécanique. Certains composants du produit sont également connus pour provoquer des effets corrosifs doux sur la peau et les muqueuses.

**Ingestion :** Pratiquement non-toxique. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation gastro-intestinale, notamment des nausées, des vomissements, de la diarrhée et un blocage.

**Troubles médicaux aggravés par l'exposition:** L'inhalation peut augmenter la progression de la tuberculose; La susceptibilité n'est apparemment pas augmentée. Les personnes atteintes d'une fonction respiratoire altérée peuvent être plus sensibles aux effets de cette substance. Le tabagisme peut augmenter le risque de blessures pulmonaires. Le matériel est irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.

**Effets immédiats et retardés et effets chroniques dû à l'exposition à court et à long terme:** Une pneumoconiose aiguë due à une grande exposition à la poussière de silice s'est déjà produite. La toux et l'irritation de la gorge sont des symptômes précoces. L'inhalation de quartz est classée comme cancérigène chez l'homme. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Peut également affecter le foie. L'exposition chronique peut aussi provoquer la silicose, une forme de cicatrisation pulmonaire qui peut causer un essoufflement, une réduction de la fonction pulmonaire. Peut également affecter le sang. Peut contenir plus de 1% de quartz et peut causer un cancer (tumorigène). Le quartz a été identifié par le CIRC comme un produit cancérigène de classe 1.

**Cancérogénicité:** Classé 1 (Prouvé pour les humains) par le CIRC. Classé A2 (Soupçonné pour les humains) par l'ACGIH. Peut causer des dommages aux organes suivants: poumons, voies respiratoires supérieures.

**Données toxicologiques sur les ingrédients:** Sable DL50: Non disponible. CL50: Non disponible. Quartz: LCL (Humain) - Route: Inhalation; Dose: 300 µg/m3/10Y.

Il est important de noter les dangers potentiels des matières qui sont relâchées dans l'atmosphère lors du sablage au jet avec nos produits. Toutes les certifications et les analyses chimiques sur le matériel doivent être obtenues avant le début des travaux.

## SECTION 12 – Données écologiques

**Écotoxicité:** Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que les grands déversements ou les déversements fréquents peuvent avoir un effet préjudiciable ou nuisible sur l'environnement.

**Persistance et élimination:** La dégradation potentiellement dangereuse à court terme n'est pas possible. Cependant, la dégradation à long terme peut survenir.

**Potentiel de bioaccumulation:** Le produits lui-même et les produits de sa dégradation ne sont pas toxiques.

**Mobilité dans le sol:** Non disponible

**Autres effets nocifs:** Non disponible

## SECTION 13 – Données sur l'élimination du produit

**Élimination des déchets:** Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination doivent être fait conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Si c'est approuvé, il peut être transféré dans un site d'enfouissement. Veuillez-vous reporter à l'article 8 pour la sécurité des personnes procédant à l'enfouissement.

## SECTION 14 – Informations relatives au transport

**Numéro ONU:** Matériel non réglementé

**Classe de risque de transport:** Ne s'applique pas

**Groupe d'emballage:** Ne s'applique pas

**Polluant marin:** Ne s'applique pas

**Précautions spéciales:** Non disponible

**Conteneurs d'expédition :** Wagons, camions, sacs et super-sacs. Le sable naturel n'est pas réglementé comme une matière dangereuse par le DOT.

## SECTION 15 - Information sur la réglementation

Vous devez respecter toutes les exigences, codes, normes et règlements OSHA, municipaux, provinciaux et nationaux associés à votre domaine d'activité. Garder les individus non protégés hors de la zone de travail. Le non-respect du danger susmentionné peut entraîner la mort ou des blessures graves.

**OSHA:** Dangereux selon la définition des normes de communication des dangers (29 CFR 1910.1200).

**WHMIS:** D2A

**TSCA:** Inventaire TSCA 8(b): Quartz

**DCSL (EEC):** R45- Peut causer le cancer. S2- Tenir hors de la portée des enfants. S53- Éviter l'exposition – obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Proposition de la Californie 65:** Ce produit contient les ingrédients suivants pour lesquels l'État de Californie a constaté qu'il causait un cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages reproductifs, ce qui nécessiterait un avertissement en vertu de la loi: Quartz.

**HMIS:** 1,0,0,E

## SECTION 16 - Autres informations

**Date d'émission:** 01/01/2017

**Dernière mise à jour :** 15/09/2020

**Les sections suivantes contiennent des révisions :** Toutes les sections

**Avertissement:** L'information ci-dessus est considérée comme exacte et représente la meilleure information disponible actuellement pour nous. Toutefois, nous ne faisons aucune garantie de commercialité ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leur propre enquête afin de déterminer la pertinence de l'information pour leurs usages particuliers. En aucun cas, Bellemare Abrasifs et Minéraux ne pourra être tenu responsable de toute réclamation, perte ou dommage et intérêt envers une tierce personne ou pour perte de profits ou tous dommages particuliers, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires.